

COMMUNE DE BUSCHWILLER**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER
DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2026**

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Mme Christèle WILLER, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle ouvre la séance le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente-cinq.

PRESENTS : Sabine BOUDOT, Audrey CARNOD, Thierry DUMONT, Vincent FOUCAULT (à partir de 18h36 après le vote du point 2), Olivier GABRIEL (à partir de 18h37 au début du point 4) ; Laetitia GOEPFERT ; Gilles GREDER ; Christine GUTH, Joëlle LEGENDRE ; Hervé MEZZASALMA ; Cyrille NAEGELEN ; Christian WEIGEL, Marianne WICKY-BATTISTELLI ; Christèle WILLER.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES : néant

ABSENTS NON-EXCUSES : néant

ONT DONNE PROCURATION : Annick WERTENBERG à Sabine BOUDOT

L'ordre du jour de la séance d'installation est le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2026
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2026
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2025
5. COMPTE DE GESTION 2025
6. AFFECTATION DU RESULTAT 2025
7. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
8. TAXES LOCALES 2026
9. BUDGET PRIMITIF 2026
10. EMPRUNT
11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
12. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS
14. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
15. TRAVAUX DIVERS
16. DIVERS

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Christèle WILLER rappelle qu'il est nécessaire de désigner une secrétaire de séance pour les réunions du conseil municipal. Elle propose que Mme Barbara PRZYBYLSKI, secrétaire de mairie, assure cette fonction.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents et représentés et désigne Mme Barbara PRZYBYLSKI en qualité de secrétaire de séance pour les réunions du conseil municipal.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 FEVRIER 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15 relatifs à l'établissement et à l'approbation du procès-verbal des séances du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du 13 février 2026, dernière réunion de l'équipe municipale sortante,

Considérant que ce procès-verbal a été transmis aux anciens conseillers municipaux le 30 mars 2026 et qu'aucune remarque n'a été formulée à son sujet,

Mme le Maire rappelle au conseil municipal les principales décisions prises lors de la séance du 13 février 2026. Elle précise qu'en l'absence d'observations de la part des anciens élus, il appartient désormais aux conseillers nouvellement installés de se prononcer sur l'approbation dudit procès-verbal.

Elle propose en conséquence au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 février 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 février 2026, lequel est signé séance tenante.

Vincent FOUCAULT rentre dans la salle après le vote.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MARS 2026

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et indiqué qu'aucune remarque n'avait été formulée concernant le procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil de l'approuver.

Mme Joëlle LEGENDRE souhaite apporter une précision concernant la liste des délégations mentionnées au point 5 « Élection des Adjoints ». Ses délégations sont les suivantes : jeunesse, vie associative, qualité de vie, aires de jeux. La précision concerne les aires de jeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 et le signe séance tenante.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Olivier GABRIEL rejoint la salle à 18h37.

Madame le Maire donne alors la parole à Monsieur Jonathan WILLER. Celui-ci précise qu'en 2025, 1 091 mandats et 170 titres ont été traités. Il présente ensuite les résultats des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

EXERCICE COMPTABLE 2025 (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 747 380,46 €	Dépenses : 322 071,99 €	Excédent 2025 : 239 033,54 €
Recettes : 964 676,34 €	Recettes : 343 809,65 €	
Excédent : 217 295,88 €	Excédent : 21 737,66 €	

M. WILLER indique que les dépenses 2025 sont réparties comme suit :

- ✓ 8 363,29 € soit 1,12 % des dépenses pour le CCAS,
- ✓ 61 711,94 € soit 8,26 % pour l'enfance,
- ✓ 23 577,08 € soit 3,15 % pour la culture, les fêtes et les associations,
- ✓ 98 820,85 € soit 13,22 % pour le cadre de vie, l'entretien des voiries et des bâtiments,
- ✓ 244 016,53 € soit 32,65 % pour les services à la population et l'administration générale,
- ✓ 120 630,60 € soit 16,14 % pour les frais de fonctionnement,
- ✓ 190 260,17 € soit 25,46 % pour les cotisations obligatoires.

Les recettes se composent notamment de 16 516,33 € provenant des ventes de services (bois, concessions, etc.), de 703 187,00 € d'impôts et taxes, de 131 363,59 € de dotations de l'État, de 34 039,02 € d'autres produits de gestion, de 253,00 € de produits exceptionnels (grèves, affaires, ...), de 422,78 € de reprises sur provisions ainsi que de 4 121,13 € de remboursements divers (congé maladie, contrats aidés, ...).

Les investissements réalisés sont les suivants : l'acquisition d'un terrain situé à l'arrière de la salle polyvalente pour 142 611,09 €, le renouvellement de poteaux incendie pour 10 025,40 €, le remplacement de matériel endommagé par la foudre (informatique, ascenseur, alarme) pour 11 670,80 €, l'installation d'un nouveau tableau électrique à la Maison Communale pour 12 036,00 €, l'achat d'un nouveau serveur informatique pour 8 073,90 €, la numérisation des registres d'Etat-Civil pour 3 876,24 €, ainsi que la pose de filtres solaires pour l'école maternelle pour 1 541,23 €, entre autres opérations.

Nous avons perçu plusieurs subventions : 5 015,00 € de SLA pour le remplacement du tableau électrique de la Maison Communale, ainsi que 720,00 € pour les frais d'étude liés à ce projet ; des aides de la Région Grand Est pour les études relatives aux panneaux photovoltaïques (4 032,00 € pour la salle polyvalente, 2 240,00 € pour le hangar communal et 2 660,00 € pour la mairie/école) ; 16 975,56 € de l'État au titre de la DETR pour la vidéoprotection ; 18 982,02 € de FCTVA ; 10 345,42 € de taxe d'aménagement ; et enfin 204 122,28 € issus des excédents de fonctionnement capitalisés.

Répartition des ressources en pourcentage					
Fonctionnement			Investissement		
Atténuation de charges	4 121,13 €	0,42%	Dotations	29 327,44 €	8,53%
Produits des domaines et ventes	16 516,33 €	1,71%	Excédent de fonctionnement capitalisé	204 122,28 €	59,37%
Impôts et taxes	777 952,24 €	80,65%	Subventions d'investissement reçues	70 642,56 €	20,55%
Dotations, subventions et participations	131 363,59 €	13,62%	Emprunt	- €	0%
Produits gestion courante	34 039,02 €	3,53%	Immobilisations	39 717,37 €	11,55%
Produits exceptionnels	253,00 €	0,03%			
Reprise sur provision	422,78 €	0,04%			
Total	964 676,34 €	100%	Total	343 809,65 €	100%

La ligne de trésorerie prévue pour 2025 n'a pas été utilisée.

À la suite de la présentation de M. WILLER, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions ; aucune n'est formulée.

Mme le Maire remercie M. Jonathan WILLER pour le travail accompli tout au long de l'année.

M. Christian WEIGEL demande alors à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les résultats du compte administratif 2025.

Mme le Maire rejoint la salle des délibérations et remercie les conseillers pour la confiance accordée. Elle adresse également ses remerciements à toutes les personnes qui, sous diverses formes, contribuent à la gestion financière de la commune tout au long de l'année.

5. COMPTE DE GESTION 2025

Mme le Maire invite le conseil municipal à approuver le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse (SGC) pour l'ensemble des opérations réalisées du 1er janvier au 31 décembre 2025, lequel ne comporte aucune observation particulière. Il est précisé que le compte administratif et le compte de gestion concordent parfaitement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte de gestion pour l'exercice 2025.

6. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Au regard du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2025, qui fait apparaître un excédent de 217 295,88 €, Mme le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation de cette somme au compte 1068 – "Excédents de fonctionnement capitalisés" de la section d'investissement du budget primitif 2026.

- Excédent de fonctionnement : 217 295,88 €
- Excédent reporté : 0 €
- Excédent de fonctionnement cumulé : 217 295,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de l'excédent 2025, soit 217 295,88 €, au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2026.

7. APPROBATION DES RÉSULTATS CUMULÉS À LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2025, qui se déclinent comme suit :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2025 (excédent) : 245 536,18 €

Ce montant résulte de l'addition du résultat d'investissement 2025, soit 21 737,66 €, et du résultat de clôture de l'investissement 2024, qui s'élevait à 223 798,52 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2025 (excédent) : 462 832,06 €

Il correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2025, d'un montant de 217 295,88 €, auquel s'ajoute l'excédent du résultat de clôture d'investissement 2025, soit 245 536,18 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les résultats de l'exercice 2025.

8. TAXES LOCALES 2026

Mme le Maire rappelle que, chaque année, les taux des taxes locales, qu'ils soient modifiés ou non, doivent obligatoirement être soumis au vote avant une date limite.

Elle précise également que, même en l'absence d'augmentation des taux, les bases d'imposition évoluent automatiquement d'une année sur l'autre.

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de recette a été compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière bâtie ainsi que par le versement du coefficient correcteur, dont le montant prévisionnel pour 2026 s'élève à 260 449 €. Mme le Maire souligne par ailleurs que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis l'an 2000. À cette époque, Buschwiller figurait parmi les communes les plus taxées ; aujourd'hui, au regard des ressources disponibles, une réflexion comparative avec les communes voisines devient nécessaire.

Mme le Maire indique que les recettes fiscales prévues pour 2026 sont en diminution de 57 808 € par rapport à 2025.

Lors du débat d'orientation budgétaire, l'hypothèse d'une augmentation de la taxe sur les résidences secondaires avait été évoquée. Toutefois, après consultation du comptable public, il a été confirmé qu'une hausse ciblée n'était pas autorisée : toute augmentation doit porter sur l'ensemble des taxes locales.

Le débat s'était alors orienté vers une hausse générale de 2 %, ce qui aurait permis de compenser environ 28 854 € sur la perte de 57 808 €. Néanmoins, la commission a finalement décidé de ne pas augmenter les taxes pour l'exercice 2026.

Mme le Maire rappelle également que l'ancienne municipalité a laissé un report de 239 034 € en 2025, dont 200 000 € correspondant au solde de l'emprunt destiné à financer des travaux déjà engagés : installation des panneaux photovoltaïques, réfection de la voirie de la rue des Vosges (hors église), mise aux normes de l'église et de la maison communale.

La question d'une éventuelle augmentation des taxes est donc reportée à l'année prochaine, afin de réexaminer la situation tout en préservant l'équilibre budgétaire.

Christian WEIGEL indique que les élus de Saint-Louis ont voté l'augmentation des taxes. Gilles Greder propose de communiquer sur la hausse des dépenses et la baisse des recettes afin de sensibiliser les habitants. Mme Christine GUTH rappelle que ces chiffres figurent chaque année dans le bulletin municipal.

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	445 203 €
748 - Allocations compensatrices	5 128 €

Cette somme de 445 203,00 € est réduite de 65 401,00 €, correspondant au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), imputé en dépense au compte 73923.

Nature de la taxe	Taux voté en 2025	Taux voté en 2026	Produits prévisionnels 2026
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	22 974 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.93 %	28.93 %	399 813 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88.25 %	88,25 %	22 416 €
TOTAL : 445 203 €			

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer pour l'année 2026 les taux de fiscalité tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

9. BUDGET PRIMITIF 2026

Mme le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le 23 mars dernier en présence du nouveau conseil municipal. Elle précise que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2026, en version numérique ou, sur demande, en version papier.

Le budget primitif 2026, d'un montant total de 2 179 592,00 €, est présenté en équilibre entre dépenses et recettes. Il se compose de 944 826,00 € pour la section de fonctionnement et de 1 234 766,00 € pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	346 815,22 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	42 380,00 €
12	Charges de personnel	319 750,00 €	73	Impôts et taxes	724 579,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	89 401,00 €	76	Produits financiers	10,62 €
65	Autres charges de gestion courante	138 551,75 €	74	Dotations, subventions et participations	133 700,00 €
66	Charges financières intérêts	44 867,03 €	75	Produits gestion courante	35 604,38 €
6817	Provision pour risque	1 000,00 €	77	Produits exceptionnels	2 500,00 €
6811	Amortissement	141,00 €	13	Remboursement sur rémunération	5 721,00 €
63	Impôt et taxes	4 300,00 €	78	Retour provision pour risque	331,00 €
23	Autofinancement	0,00 €			
	TOTAL	944 826,00 €		TOTAL	944 826,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
16	Remboursements emprunts	49 625,72 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	22 615,49 €
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2025	217 295,88 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	609 640,28 €	13	Subventions d'investissements reçues	249 177,45 €
041	Opération d'ordre	0,00 €	041	Opération d'ordre	0,00 €
23	Travaux	5 000,00 €	16	Emprunts	500 000,00 €
	Restes à réaliser	522 500,00 €	28	Amortissement	141,00 €
			R001	Résultat de clôture	245 536,18 €
				Autofinancement	0,00€
	TOTAL	1 234 766,00 €		TOTAL	1 234 766,00 €

Il est prévu, au titre des investissements pour l'année 2026, plusieurs opérations importantes :

- L'installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar communal (panneaux et structure), pour un montant estimé à 136 000 € TTC ;
- Diverses modifications et mises aux normes de la Maison Communale, estimées à 60 000 € TTC (création de pièces coupe-feu, aménagement de la cuisine, mise en conformité des WC PMR, travaux sur les avancées de toit, rénovation de la façade, installation d'un défibrillateur, aménagement des espaces verts, etc.) ;

- La mise aux normes de l'Église, estimée à 41 000 € TTC ;
- La restauration du maître-autel, estimée à 80 000 € TTC ;
- L'aménagement de l'ancien local des pompiers, estimé à 126 000 € TTC ;
- La création d'une salle de sieste, estimée à 5 200 € TTC ;
- La réfection en enrobé de la rue des Vosges, pour 183 000 € TTC ;
- L'installation de filtres solaires pour l'ensemble du bâtiment mairie/école, pour 10 000 € TTC ;
- Ainsi que d'autres interventions complémentaires.

Pour cette année, aucun autofinancement n'a pu être dégagé. En effet, nous sommes tenus d'intégrer dans notre budget primitif 2026 les montants estimatifs transmis par l'État. En 2025, ce montant prévisionnel était de 631 558 €, alors que le versement réel s'est finalement élevé à 703 187 €. Pour 2026, l'estimation communiquée est de 645 379 €. L'écart entre les montants prévisionnels et les montants réellement perçus représente l'autofinancement que nous aurions normalement dû pouvoir dégager.

Emprunt	Année de réalisation	Taux %	Capital initial	Dernière échéance	Capital restant au 01/01/2026
Prêt Travaux Voirie	2020	0,37 %	750 000,00 €	29/12/2034	454 976,29 €
TOTAL					454 976,29 €

Le premier emprunt, d'un montant de 400 000 € contracté en 2015, s'est achevé en mars 2025. Le second emprunt arrivera quant à lui à échéance en décembre 2034. À ce jour, le capital restant dû s'élève à 454 976,29 €, soit encore 8 années de remboursement. Avec un autofinancement brut d'environ 51 000 € par an, cette dette pourrait être amortie sur cette durée. En retenant un autofinancement net moyen de 150 000 €, le remboursement pourrait être ramené à environ 3,5 ans.

Madame le Maire précise que la Commune percevra plusieurs subventions liées à des travaux réalisés ou programmés, à savoir :

- 30 533 € de SLA pour les panneaux photovoltaïques,
- 42 000 € de la DETR / DSIL pour les panneaux photovoltaïques,
- 11 138 € de la Région Grand Est / ADEME, programme CLIMAXION, pour les panneaux photovoltaïques,
- 45 871 € de la CeA pour les enrobés de la rue des Vosges,
- 44 000 € de l'Agglomération de Bâle pour le macadam de la rue des Vosges,
- 4 157 € de SLA pour les films solaires de la mairie et de l'école,
- 1 942 € de la CeA pour les avancées de toit et la peinture de la Maison communale,
- 7 800 € de SLA (fonds de concours) pour la mise aux normes de la Maison communale,
- 3 885 € de la CeA pour les avancées de toit de la Maison communale,
- 26 592 € de la DRAC pour la restauration du maître-autel,
- 1 500 € de mécénat via la Fondation du Patrimoine pour le maître-autel,
- 13 653 € de l'État (PMR) pour l'accessibilité de l'Église,
- 11 606 € de la CeA pour l'accessibilité de l'Église.

Certains travaux engagés en 2026 et inscrits au budget primitif 2026 bénéficieront des subventions ci-dessous. Celles-ci devraient être versées en 2027 et figureront en recettes au budget primitif 2027 :

- 36 185 € de l'État (DETR / DSIL) pour l'aménagement du dépôt des pompiers,
- 42 364 € de la CeA (Fonds communal) pour l'aménagement du dépôt des pompiers,
- 12 000 € de la Région Grand Est (Fonds Rural) pour l'aménagement du dépôt des pompiers,
- 10 429 € de l'État (DETR) pour la mise aux normes de la Maison communale,
- 45 000 € estimés de la Fondation du Patrimoine pour la restauration du maître-autel,
- 13 600 € de SLA (Fonds de concours) pour l'accessibilité de l'Église,
- 20 000 € de la CeA pour la Maison communale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2026.

L'enveloppe globale destinée aux subventions des associations est inscrite au budget. La délibération précisant l'attribution nominative des subventions sera adoptée lors d'un prochain conseil municipal.

Mme LEGENDRE informe que toutes les demandes de subvention sont désormais parvenues en mairie.

Un échange aura lieu en commission, celle-ci validant une demande uniquement si l'association a effectivement utilisé la subvention au cours de l'année écoulée.

10. EMPRUNT

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal que, pour financer les travaux d'investissement en cours et dans l'attente du versement des subventions correspondantes, il est nécessaire de recourir à un emprunt relais d'un montant de 350 000 €.

Trois établissements ont été sollicités, l'Agence France Locale (AFL) et le Crédit Agricole, ont transmis une proposition et le Crédit Mutuel, qui n'a pas répondu à la demande de la commune.

Analyse comparative des offres pour un prêt relais de 350 000 € sur 3 ans

Offre du Crédit Agricole : taux variable, indexé sur EURIBOR 3 mois flooré, index de référence EURIBOR 3 mois moyenné du mois d'utilisation (à titre indicatif : 2,12 % aujourd'hui), marge bancaire de 1,20 %, garantie jusqu'au 30/04/2026, révision du taux mensuelle, paiement des intérêts trimestriel, amortissement in fine, frais de dossier 0,10 % du montant avec un minimum de 150 €, commission d'engagement de 0,20 % par an avec un minimum 150 €, échelle d'intérêts post-fixés calculés mensuellement selon l'utilisation réelle.

Conséquences financières : le taux est variable, donc potentiellement évolutif à la hausse, le coût total est incertain, dépendant de l'évolution de l'EURIBOR, des frais supplémentaires sont appliqués (dossier + engagement), la structure du taux (révision mensuelle + index flooré) rend le suivi plus complexe pour la commune.

Offre de l'Agence France Locale (AFL) : taux fixe de 3,53 % annuel, base exact/360, amortissement in fine, paiement des intérêts trimestriel, pas de frais de dossier ni de commission d'engagement, ni d'indemnité de remboursement.

Conséquences financières : le taux est fixe, donc parfaitement maîtrisé sur toute la durée, aucuns frais annexe, le coût total est prévisible et stable, ce qui sécurise la gestion budgétaire.

Au regard des éléments comparatifs :

- L'offre du Crédit Agricole présente un taux variable, susceptible d'augmenter, et comporte des frais supplémentaires.
- L'offre de l'AFL propose un taux fixe compétitif, sans aucun frais, et une structure simple et adaptée à un financement relais.

L'offre de l'Agence France Locale est donc la plus avantageuse pour la commune, tant en termes de coût que de sécurité financière.

Madame la Maire informe le Conseil qu'en raison de sa qualité de membre du conseil d'administration de l'Agence France Locale, elle ne peut pas signer le contrat de prêt, conformément aux règles relatives aux conflits d'intérêts.

Conformément à la délibération du 20 mars, la signature du contrat sera assurée par Monsieur Christian WEIGEL, habilité à cet effet.

Caractéristiques du prêt relais AFL

- Date de déblocage : 30 avril 2026
- Durée : 3 ans
- Montant : 350 000 €
- Amortissement : in fine, intérêts trimestriels
- Frais de dossier : néant

- Commission d'engagement : néant
- Indemnité de remboursement : néant
- Taux fixe 3 ans : 3,53 % annuel, base exact/360

Madame la Maire précise que ce prêt relais correspond aux subventions que la commune percevra après la réalisation des travaux d'investissement comme détaillés dans le budget primitif.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'autoriser la souscription d'un prêt relais de 350 000 € auprès de l'Agence France Locale, selon les conditions présentées.
- De désigner Monsieur Christian WEIGEL pour signer le contrat de prêt et l'ensemble des documents afférents, en lieu et place de Madame la Maire empêchée en raison de sa participation au conseil d'administration de l'AFL.
- D'autoriser Madame la Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à l'exclusion de la signature du contrat.

11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Mme le Maire informe les conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs.

Cette commission intervient principalement dans le domaine de la fiscalité directe locale. À ce titre, elle participe notamment, en collaboration avec le représentant de l'administration, à l'établissement de la liste des locaux de référence et des locaux types servant à déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du Code général des impôts). Elle fixe également les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les habitations (article 1503 du CGI) et contribue à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI).

La commission exerce un rôle consultatif.

Le Conseil municipal doit transmettre à la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin une liste de 24 contribuables.

Parmi ces personnes, six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés par la Direction départementale des Finances publiques du Haut-Rhin pour siéger au sein de la commission.

Ces propositions sont les suivantes :

PROPOSITIONS COMMISSAIRES TITULAIRES	PROPOSITIONS COMMISSAIRES SUPPLEANTS
NOM-PRENOM	NOM-PRENOM
BROBECKER Armand	PARIS Julia
GREDER Cindy	VOLLMER Yvon
BAUR Gilbert	GABRIEL Olivier
CRON Philippe	PETER Séverine
HECHT Denise	WEIGEL Brigitte
DUCRON Jacques	SEMELET Lilou
BACHER Alicia	OBERMEYER Roger
LEGENDRE Joëlle	HAU Jean-Christophe
GOEPFERT Laëtitia	GUTH Christophe

DROUET Martine	LUTZ Evelyne
SCHLACHTER Gabrielle	MARKERT Christel
LOCATELLI Elodie	ROLO Samuel

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve les propositions susvisées.

12. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Mme le Maire rappelle que, conformément au principe général, les votes doivent se tenir au scrutin secret. Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Mme le Maire invite ensuite les conseillers municipaux à voter pour la composition des différentes commissions de travail, qui seront placées sous sa responsabilité ainsi que sous celle des adjoints. Il est précisé que le maire et les adjoints sont membres de droit de l'ensemble des commissions

Commission Finances sous la responsabilité de Christèle WILLER

Nomination des membres de la commission finances : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Cyrille NAEGELEN

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Salle polyvalente/fêtes et cérémonies/agents techniques/ cimetière sous la responsabilité de Christian WEIGEL

Nomination des membres de la commission Salle polyvalente/fêtes et cérémonies/agents techniques/ cimetière: Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Cyrille NAEGELEN.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Urbanisme/environnement/chasse et forêt sous la responsabilité de Sabine BOUDOT

Nomination des membres de la commission Urbanisme : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Gilles GREDER, Olivier GABRIEL, Cyrille NAEGELEN, Thierry DUMONT, Annick WERTENBERG.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Bâtiments/voirie sous la responsabilité de Hervé MEZZASALMA

Nomination des membres de la commission bâtiments/voirie : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Gilles GREDER, Cyrille NAEGELEN, Thierry DUMONT, Olivier GABRIEL.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Jeunesse/vie associative/qualité de vie/aires de jeux sous la responsabilité de Joëlle LEGENDRE

Nomination des membres de la commission Jeunesse : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Gilles GREDER, Cyrille NAEGELEN, Marianne WICKY-BATTISTELLI, Laëtitia GOEPFERT.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Communication (bulletin municipal) sous la responsabilité de Christine GUTH

Nomination des membres de la commission Communication : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Marianne WICKY-BATTISTELLI, Annick WERTENBERG.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

Commission Communication (communication active) sous la responsabilité de Vincent FOUCAULT

Nomination des membres de la commission Communication : Mme le maire propose Christèle WILLER, Christian WEIGEL, Sabine BOUDOT, Hervé MEZZASALMA, Joëlle LEGENDRE, Christine GUTH, Vincent FOUCAULT, Marianne WICKY-BATTISTELLI

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les nominations susvisées.

ETB (Eurodistrict Trinational de Bâle) : DUMONT Thierry

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la nomination susvisée.

13. NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS

13.1 Fixation du nombre d'administrateurs du C C A S

Mme le Maire rappelle que l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confie au conseil municipal la compétence pour fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Elle propose de fixer ce nombre à 11 administrateurs, répartis comme suit :

- Le maire, président de droit du conseil d'administration du CCAS ;
- Cinq membres élus au sein du conseil municipal ;
- Cinq membres nommés par le maire conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe à onze le nombre d'administrateurs du CCAS selon les modalités ci-dessus.

13.2 Nomination des 5 membres élus

Mme le Maire rappelle que les nominations doivent en principe être effectuées au scrutin secret. Toutefois, en vertu de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Mme le Maire invite ensuite l'assemblée à nommer les membres élus du conseil d'administration du CCAS et propose les candidatures suivantes : Christian WEIGEL, Christine GUTH, Joëlle LEGENDRE, Audrey CARNOD, Cyrille NAEGELEN.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nominations proposées.

13.3 Nomination des 5 membres non-élus

Mme le Maire informe le conseil de son intention de nommer en qualité de membres non élus du conseil d'administration du CCAS : Denise HECHT, Véronique DISS, Christiane WILLER, Henri GREDY, Philippe MARTIN. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les nominations proposées.

Mme le Maire précise que la réunion d'installation du CCAS se tiendra le lundi 27 avril à 19h15.

14. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Vu l'article L. 422-7 du Code de l'urbanisme, lequel prévoit que lorsque le maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme est intéressé, à titre personnel ou en qualité de mandataire, par un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour statuer sur ladite demande.

Madame le Maire propose que Monsieur Christian WEIGEL et Monsieur Hervé MEZZASALMA soient habilités à signer les autorisations d'urbanisme dans les cas où le maire ou l'adjoint délégué se trouverait en situation d'intéressement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve cette proposition.

15. TRAVAUX DIVERS

Aucun dossier à traiter pour cette réunion.

16. DIVERS

Mme le Maire informe les conseillers des dates des prochaines réunions :

Mme le Maire informe les conseillers des dates des prochaines réunions :

- Réunions du conseil municipal : 6 juillet 2026, 28 septembre 2026 et 14 décembre 2026 à 18h30.
- Samedi 4 juillet 2026 : préparation du petit-déjeuner citoyen, de 9 h à 12 h.
- Dimanche 5 juillet 2026 : petit-déjeuner citoyen, mise en place à partir de 7 h 30.

Christèle WILLER fait un compte rendu des différentes réunions auxquelles elle a assisté :

- Elle était présente, avec Denise Hecht, à l'Assemblée générale de la chorale Fortuna le 10 mars. Le président a exprimé sa gratitude pour la subvention accordée. La chorale fêtera son 130^e anniversaire le 28 novembre 2026 à la salle polyvalente.
- Elle a également participé, toujours avec Denise Hecht, à l'Assemblée générale des Amis de Samadet le 13 mars. Le président a remercié pour la subvention reçue. Il a indiqué avoir assisté récemment à l'AG des Amis des Landes, où il a été profondément touché par un film retraçant les souvenirs de personnes déportées. M. Brunner, président des Amis des Landes, présent lui aussi à l'AG des Amis de Samadet, a précisé qu'il transmettrait ce film afin que nous puissions le visionner.

Jumelage avec Samadet : le président Olivier Willer a échangé avec Christine Drouillet, nouvelle présidente des *Amis de Buschwiller*, au sujet du jumelage prévu en 2027, année où Buschwiller accueillera Samadet. Ils ont convenu d'attendre les élections municipales avant de reprendre contact pour fixer des dates possibles. Les amis samadétois souhaitant voyager en avion, une organisation anticipée sera nécessaire.

Hervé MEZZASALMA résume les dossiers en cours :

Hangar communal : a demandé un devis pour la peinture du hangar afin de décider si la commune fait faire les travaux ou les faits en régie, explique qu'on pourrait également faire installer une pancarte "hangar communal " avec un éclairage afin de cacher les poutres apparentes.

Bâtiments communaux : des devis pour l'installation de serrures connectées ont été demandés.

Christian WEIGEL informe que le devis de réparation de la chambre froide de la salle polyvalente a été signé pour un montant de 4 248,74 € TTC. La réparation devrait être faite semaine 16.

Joëlle LEGENDRE résume les réunions avec l'Inspection Académique et le DASEN ainsi que le dernier conseil d'école. A l'heure actuelle l'inspection se positionne sur une section bilingue au sein d'une classe francophone, et propose une maternelle monolingue de 15 enfants avec une section bilingue de 14 enfants. Affaire à suivre car les chiffres évoluent régulièrement.

Mme le Maire explique qu'au-dessus de 34 élèves il y a une ouverture de classe.

Mme LEGENDRE explique que la mutualisation avec l'école de Wentzwiller est compliquée car il n'y a que des élèves monolingues. Mme le Maire et Mme LEGENDRE vont prendre rendez-vous avec le Maire et l'adjoint aux affaires scolaires de Wentzwiller. Cependant elles pensent que les parents d'élèves devraient se mobiliser afin d'appuyer la demande d'ouverture de classe.

Mme le Maire distribue un pin's de la commune à chaque conseiller.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2026**

ORDRE DU JOUR :

1. NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2026
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2026
4. COMPTE ADMINISTRATIF 2025
5. COMPTE DE GESTION 2025
6. AFFECTATION DU RESULTAT 2025
7. APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
8. TAXES LOCALES 2026
9. BUDGET PRIMITIF 2026
10. EMPRUNT
11. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
12. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES
13. NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS
14. SIGNATURE DES AUTORISATIONS D'URBANISME
15. TRAVAUX DIVERS
16. DIVERS

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER Christèle	Maire		
WEIGEL Christian	1 ^e adjoint		
BOUDOT Sabine	2 ^e adjointe		
MEZZASALMA Hervé	3 ^e adjoint		
LEGENDRE Joëlle	4 ^e adjointe		
GUTH Christine	conseillère		
FOUCAULT Vincent	conseiller		
WERTENBERG Annick	conseillère		
NAEGELEN Cyrille	conseiller		
GABRIEL Olivier	conseiller		
DUMONT Thierry	conseiller		
GREDER Gilles	conseiller		
CARNOD Audrey	conseillère		
WICKY-BATTISTELLI Marianne	conseillère		
GOEPFERT Laëtitia	conseillère		